



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de l'action
locale

Bureau du contrôle de
légalité, de
l'intercommunalité et du
conseil aux collectivités

Nancy, le **03 MAI 2013**

Affaire suivie par Alexandre BONARDEL-ARGENTY
Tél. 03 83 34 22 28
Télécopie 03 83 34 22 31
Courriel : Pref-DAL@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale tenue le 25 mars 2013 à la préfecture

Compte rendu intégral des débats

Dans l'attente de l'arrivée annoncée d'un membre de la CDCI qui permettra d'obtenir le quorum, le préfet propose d'apporter à la commission un certain nombre d'informations sur les projets de fusion et d'extension de périmètre d'EPCI à fiscalité propre en cours, ainsi que sur les perspectives de rattachement des dernières communes isolées.

Ces informations figurent sur les documents ci-joints qui ont été distribués aux membres de la CDCI.

Début de la réunion à 17h10

M. LE PREFET : Merci, Madame FEIDT, de vous être dévouée. Le quorum de 24 présents est atteint. Nous allons donc ouvrir la séance. Je vous donne la liste des absents excusés :

- Robert BLAISE
- Pierre BOILEAU, pouvoir à Henri POIRSON
- Jean-François DAMIEN
- Christian DAYNAC, pouvoir à Jacques FLORENTIN
- Serge DE CARLI
- Michel DINET, pouvoir à Gauthier BRUNNER
- Christian ECKERT, pouvoir à Filipe PINHO
- Laurent GARCIA

- Jean-François GRANDBASTIEN
- Claudine GUIDAT
- Pascal JACQUEMIN
- Mathieu KLEIN, pouvoir à André CORZANI
- Jacques LAMBLIN
- Marie-Thérèse MATTERA
- Dominique POTIER, pouvoir à Olivier JACQUIN
- Ahmed REMAOUN : pouvoir à Rachel THOMAS, mais je crois qu'elle n'est pas là
- André ROSSINOT
- Rachel THOMAS
- Guy VATTIER
- Annie VILLA, pouvoir à Laurent TROGRIC
- Jacky ZANARDO

Donc, nous sommes 24 présents confirmés. Nous pouvons ouvrir cette séance. La vérification des pouvoirs a été faite. L'examen des points à l'ordre du jour, c'est l'adoption du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2012. Est-ce qu'il y a des observations, des demandes de modifications ? Il y a une abstention. Donc, le compte-rendu est adopté.

Nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour : examen du projet de fusion des communautés de communes du Badonvillois et du Pays de la Haute-Vezouze, compte tenu de l'avis majoritairement défavorable des communes consultées. Monsieur GIROUX, vous rapportez.

M. GIROUX : La CDCI s'était prononcée favorablement au projet de fusion des deux communautés de communes de la Haute-Vezouze et du Badonvillois lors de sa séance du 10 juillet 2012, et le projet d'arrêté de périmètre, enfin l'arrêté de projet de périmètre, plus exactement, a été soumis à l'avis des collectivités concernées, juste après la CDCI, pour trois mois. La grande majorité des communes concernées se sont prononcées pour la fusion, mais avec une date d'effet en 2016, ce que le ministère de l'intérieur, que nous avons consulté à ce sujet, a considéré comme des avis défavorables, dans la mesure où il n'était pas possible d'attendre 2016 pour envisager la fusion. Donc, dans ces conditions, nous avons constaté que la majorité requise par la loi n'était pas atteinte, puisque le nombre d'accords était de 17.6 % alors qu'il fallait 50 %. Ces 17.6 % de conseils municipaux représentaient 6.5 % de la population concernée. Comme je vous le disais, la majorité requise était de 50 % des communes, représentant 50 % de la population.

Malgré cet avis défavorable, le préfet a souhaité poursuivre le processus de fusion, considérant qu'il s'agissait de deux communautés de communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants, et qu'elles ne pouvaient donc pas subsister en tant que telles, conformément aux dispositions de la loi. Dans une telle situation, la loi prévoit que le projet de fusion doit être de nouveau soumis à la CDCI. Nous l'avons donc inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 4 décembre 2012, mais il n'a pas pu en être débattu puisque nous n'avons pas le quorum, et c'est la raison pour laquelle il est soumis aujourd'hui à l'avis de la CDCI.

M. LE PREFET : Voilà. Sachant que votre avis était déjà favorable, je crois, à l'unanimité.

M. GIROUX : Oui, tout à fait, il était favorable.

M. LE PREFET : Donc, je vous propose de confirmer cet avis favorable. En ce qui me concerne, et au titre des pouvoirs qui me sont conférés jusque fin mai, je suis obligé de procéder à cette fusion. J'ai vu les communautés de communes. Je les ai vues avant, je les ai vues pendant, je les ai vues après. Effectivement, il y a un certain nombre de problèmes qu'il nous faudra régler après cette fusion et en tenir compte pour les aider à passer le cap de cette fusion. Mais, je vous demande de confirmer cet avis favorable. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. BEGORRE : Oui, Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Il est sûr que l'on a reçu l'argumentaire de notre collègue, Philippe ARNOULD, qui nous a envoyé un certain nombre d'éléments sur les difficultés qu'il pouvait y avoir sur le plan pratique, à mettre en œuvre cette fusion. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, dans l'esprit des élus sur place, cette fusion risque d'apporter quand même un certain nombre de difficultés. Pour autant, je pense qu'effectivement, elle paraît nécessaire, enfin je veux dire compte tenu du côté sinistré. Je crois que les élus de ce secteur le disent eux-mêmes. C'est sans doute une intercommunalité plus forte qui doit être à même d'apporter des propositions en matière de développement sur place. Nous avons réfléchi, depuis le début, avec votre prédécesseur, avec vous-même, avec les élus concernés, sur le fait de savoir sur les quatre intercommunalités concernées, si on y allait à deux, à trois, à quatre, etc... Vous parliez tout à l'heure des cantons. Je ne sais pas quel sera le périmètre des cantons dans ce secteur là, mais cela va être encore quelque chose qui va apporter une donnée. Je comprends bien qu'il y ait des obligations. Il faut bien que vous preniez vos responsabilités. Et cela, on sera avec vous, c'est clair.

Pour autant, je souhaiterais que l'on trouve une méthode dans laquelle il peut y avoir une réflexion et qu'effectivement il y ait une sensibilisation des élus à prendre en compte leur avenir, à s'organiser pour qu'ils aient les moyens de faire un certain nombre de propositions. Là aussi, l'on voit bien qu'il y a une partie qui s'est déjà tournée vers les Vosges. Il y a une partie qui, économiquement, est plutôt tournée vers la Moselle. C'est sûr que l'on est en Meurthe-et-Moselle, mais pour autant, ce n'est pas forcément ce qui apparaît comme l'élément d'avenir pour demain. Donc, voilà. S'il faut prendre acte, et bien, on prendra acte. Mais, moi je souhaiterais que l'on puisse continuer à discuter avec les collègues et à faire en sorte que l'on imagine assez vite, peut-être dans les clauses de revoyure, un autre périmètre qui soit plus pertinent. Et puis, surtout que l'on trouve aussi des modalités dans lesquelles les éléments administratifs qui sont mentionnés, administratifs et financiers, évidemment, ne soient pas un blocage et ne conduisent pas non plus à des blocages. On en a, au travers de Jean-François, évidemment sur le SCOT... Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites par rapport à tout le Pays de Lunéville, il y a forcément des dimensions qu'il faut prendre en compte, et pour autant, on ne peut pas faire autrement aujourd'hui. Voilà.

M. LE PREFET : Madame FALQUE.

Mme FALQUE : Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Je sais très bien qu'ils ne sont pas prêts. Ils n'ont pas envie du tout de se marier pour le moment. On parle beaucoup de mariage à l'heure actuelle. Mais, ils ne veulent pas pour le moment. Ils ont envie d'envisager cela pour 2016. Et moi, je pense que la réforme des cantons, quoi qu'on en pense, va nous obliger, dans ce secteur, à élargir la réflexion. J'aurais envie de dire : « Attendons »...

M. LE PREFET : Moi, de par la loi, je ne peux pas attendre...

Mme FALQUE : Finalement, on a mis le pied dans la porte pour la Mortagne, alors pourquoi ne pas permettre d'attendre un petit peu.

M. LE PREFET : Non, de par la loi, moi je suis obligé de proposer le même vote. Oui, je vous en prie, allez-y.

M. ZIEGER : Oui, Monsieur le Préfet. En tant que voisin de ces deux communautés de communes, moi j'ai envie de dire qu'effectivement, pour moi, c'est presque un passage en force. On sait à l'heure actuelle que cela va être contraint et forcé pour les élus du secteur. Et je sais, pour les côtoyer régulièrement, que cela passe mal. Alors, pourquoi être obligé de partir en 2014, alors qu'effectivement, on le sait, c'est un problème financier entre les deux communautés de communes. Et dans l'une des communautés de communes, les élus ne veulent pas assumer le problème financier de l'autre. Sur le secteur, effectivement, il y a quand même eu une exception qui a été faite puisque – alors ce n'est peut-être pas au niveau du nombre d'habitants de ces communautés de communes – puisque pour la Mortagne et le Lunévillois, on a reculé à 2016, voire après, leur fusion. Alors, ces élus ont un peu le sentiment que sur un certain secteur, on accorde, mais là, non.

M. LE PREFET : Monsieur DE GOUVION SAINT CYR, vous avez demandé la parole.

M. DE GOUVION SAINT CYR : Oui, merci Monsieur le Préfet. Puisque Monsieur ZIEGER vient de mettre en cause la CCL et la Mortagne, je répondrai, en tout cas pour la CCL. Alors, j'ai deux choses à dire sur ce dossier d'aujourd'hui. La première, c'est que les situations ne sont pas comparables. Je le dirai très clairement. Elles ne sont pas comparables. Elles ont été analysées en profondeur. Elles ne sont pas comparables. Ceci étant, je considère qu'il n'y a pas à tirer d'argument de l'un pour justifier d'une position sur l'autre. En revanche, je pense que les arguments qui ont été présentés par Rose-Marie FALQUE ont toute leur valeur. Alors, je connais les termes de la loi, Monsieur le Préfet, et je comprends bien où vous en êtes. Vous, vous prendrez votre décision, Monsieur le Préfet. Vous avez rappelé qu'il y avait un avis unanime sur la fusion de ces deux intercommunalités qui avait été donné, mais dans un contexte où la date n'était pas clairement définie encore. Et le problème aujourd'hui, ce n'est pas la fusion de ces deux, voire des ces trois intercommunalités, parce que je rappelle à mon collègue, Gilbert ZIEGER, qu'il était initialement prévu dans le schéma qu'il y aurait également la Vezouze. Il s'en est bien tiré.

Donc, pour ma part, je ne voterai pas en faveur de cela, Monsieur le Préfet. Non pas parce que je trouve cela incohérent, mais parce que j'estime qu'au regard des arguments très concrets que nous vivons et qu'a rappelés d'ailleurs Gilbert ZIEGER aussi, cela va être très difficile pour les élus de ces deux collectivités de se mettre ensemble en quelques mois. Voilà. Donc, pour une question de cohérence, au regard de ces éléments, je n'approuverai pas cette fusion, mais je comprends bien les décisions que vous, légalement, vous pourrez, vous pourriez être amené à prendre.

M. JACQUIN : En complément de l'intervention de Monsieur DE GOUVION SAINT CYR, j'ai souvenir que les décisions que nous avons prises ici sur les questions d'échéances, étaient toutes dans le cadre de ce mandat municipal. Donc, là, on a déjà repoussé à la limite du mandat municipal. Là, on est devant une obligation légale. Donc, on peut tenter de trouver des méthodes qui favorisent le dialogue et qui encouragent à la discussion ces deux communautés de communes. Mais on a une obligation légale, donc il y a un principe de réalité dont il faut tenir compte. Quant au lien avec les découpages de cantons, dans tous les chiffres des discussions actuelles, les cantons feraient au minimum dans les 20 000 habitants. Pour aller chercher 20 000 habitants quand on est à l'extrémité du département, au minimum, au minimum !...

C'est même plus que 20 000. Oui, 32 000 moins 30%, ça fait moins 9 000, peu ou prou, donc plus de 20 000 habitants, ce qui fera bien plus que les quelques milliers d'habitants de ces deux intercos. Et je ne vois pas trop en quoi cela pourrait changer. Enfin, nous avons toujours une clause de revoyure qui est toujours dans la loi, je crois, à 2015. Donc, les conseils municipaux et communautaires seront installés. Il leur sera possible d'évoluer encore. Mais il serait dommage que ce secteur qui a été le moins impacté par nos évolutions intercommunales ne le soit pas du tout. Et enfin, je rejoins Monsieur DE GOUVION SAINT CYR quand il dit que la dérogation de Mortagne et CCL n'a rien de commun en termes d'argumentaire avec celle-ci. Donc, pour ma part, moi je voterai favorablement à votre proposition, en cohérence avec votre précédente décision.

M. ZIEGER : Juste une remarque, Monsieur le Préfet, et surtout par rapport à Laurent. Ce n'est pas mon avis personnel que j'ai donné, j'ai simplement remonté l'avis des élus de la Haute-Vezouze.

M. LE PREFET : Monsieur MARCHAL a demandé la parole.

M. MARCHAL : Oui, Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Moi je trouve anormal qu'aujourd'hui, on n'ait pas les représentants des deux collectivités concernées. Je rappelle que la dernière CDCI, où il devait y avoir une prise de décision, ils étaient convoqués et ils devaient faire une intervention. Donc, aujourd'hui, est-ce que cela est vraiment légal ou non de délibérer sans avoir leur position ? Ou alors, est-ce qu'ils l'ont transmise par écrit ? Toujours est-il que l'on voit très bien la position sur ces deux territoires-là, c'est très compliqué. Le vote est quand même largement négatif. Donc, c'est un élément qu'il faut prendre en compte. Je ne suis pas sûr – et là, cela rejoint un peu ce qui a été par Henri – je ne suis pas sûr que la fusion de deux intercommunalités telles que celles-là puisse apporter beaucoup au territoire. Marier deux pauvres, cela ne fera pas un riche. Ça c'est une évidence.

Peut-être qu'il faut prendre un peu de temps et attendre, d'autant plus qu'il y a une réflexion qui avait été engagée sur un rapprochement avec la communauté de communes de la Plaine, dans le département des Vosges. A un certain moment, la Plaine devait être rattachée à Saint-Dié. Ça ne l'est plus. Ce n'est plus la situation qui a été évoquée dans les Vosges. Il peut de nouveau y avoir une réflexion qui s'engage de ce côté-là pour faire en sorte qu'il y ait une véritable communauté de communes, notamment sur le volet touristique puisqu'avec le Pays des Lacs, il y a des choses intéressantes à développer. Donc, personnellement, moi, je ne serai pas non plus favorable à cette fusion dans l'immédiat. Je sais que les élus sont très volontaires sur cette évolution. Il y a des populations qui ne sont pas favorables, et ça, il faut bien qu'ils fassent avec et convaincre, vous le savez tous, ce n'est pas si simple que cela. D'autant plus que convaincre pour faire mieux, c'est bien. Si c'est pour faire aussi bien, ce n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle je ne me prononcerai pas sur, enfin, je ne voterai pas cette fusion.

M. LE PREFET : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CONTAL, allez-y.

Mme CONTAL : J'ai du mal à entendre certains argumentaires. Henri, tu disais tout à l'heure – je pense avoir bien compris – que les deux communautés de communes pensaient être plus fortes en se regroupant. Donc, j'ai du mal à comprendre pourquoi elles ne franchissent pas le pas. Rapprocher cette fusion de la règle des cantons, je ne vois pas le lien, désolée, sauf à me l'expliquer. Je ne vois pas en quoi le canton a une influence sur la vie d'une communauté de communes. Alors, plus fort encore Michel, quand à l'inverse de ce que Rose-Marie disait, tu parles pour ces deux communautés de communes d'aller dans un canton des Vosges. Quel est donc le lien ? Cela annule l'argumentaire d'aller vers un canton, si en plus on change de département.

Enfin, on cherche là des arguments qui s'opposent les uns aux autres. En tout état de cause, il y a une loi qui existe, qui fixe des échéances. Je pense qu'on avait tous, les uns et les autres, à prendre nos responsabilités en tant qu'élus et à réfléchir à notre devenir sans attendre d'être – passez-moi l'expression – acculé par des échéances qui nous laisseront encore moins de temps pour réfléchir que si on s'y était mis tout de suite. Depuis le début, c'était notre souci que de dire " on aura peu de temps pour travailler ". Bien, on en a d'autant moins qu'on retarde la décision.

M. BEGORRE : Tu n'as peut-être pas eu l'argumentaire qui a été envoyé. Alors, je ne sais pas qui l'a envoyé... Bref, on peut te le donner... Ce qui est dit clairement, c'est qu'il va y avoir d'énormes difficultés à faire la fusion de ces deux intercos. On arrive après à un total de population qui est somme toute assez modeste, et pour autant, il n'y a pas de dynamique globale au niveau d'un territoire qui est quand même un territoire sinistré. Donc, moi je suis assez favorable à ce que disait Michel, ce que disait Laurent, etc... Je crois que, Monsieur le Préfet, il y a des obligations. Ok. Je pense que l'on sera un certain nombre – vous ne vous étonnez pas – à voter effectivement contre, dans la mesure où l'on estime qu'il faudrait trouver une autre dynamique. Et je pense que l'on va essayer, moi j'en prendrai l'initiative comme rapporteur général, de voir s'il ne peut pas y avoir une dynamique qui permette, avant la date du 1^{er} janvier 2014, de trouver d'autres pistes et qui permettent d'avoir un petit peu d'espoir. Parce que sinon, tous les élus sur place vont se braquer, c'est évident. Les populations vont suivre.

Il va y avoir un « pataquès » surtout dans les secteurs dans lesquels il y a des problèmes de fiscalité qui vont être imposés, etc... Et on n'aura pas avancé dans la crédibilité de l'intercommunalité.

En ce qui concerne la communauté de communes de la Plaine, on a déjà Pierre Percée, et je crois qu'il y a une deuxième commune de Meurthe-et-Moselle... elles sont deux, c'est cela, si je me rappelle bien, qui sont dedans. Moi, je me rappelle, au début, Michel DINET disant : « Il faut bien regarder s'il n'y a pas de possibilités de travailler avec d'autres départements ». Donc, j'ai le sentiment que l'on est bien dans cette logique là. C'est sûr que cela n'avait pas été engagé. Ensuite, il faut revoir quand même du côté des deux autres communautés de communes qui sont à côté. Je pense que l'on ne peut pas, dans un problème tel qu'il nous a été soumis aujourd'hui au travers de nos collègues qui sont dans le secteur et qui voient bien qu'il va y avoir de grosses difficultés et une déstabilisation de l'avancée intercommunale, on ne peut pas, simplement prendre acte. Non, je crois qu'il faut qu'on essaie de voir plusieurs possibilités. Sans doute, cela se décantera ... Il y a quelque chose qui permettra peut-être de voir une autre solution. Évidemment, il faudra un petit peu d'initiatives, il faudra bousculer un petit peu les lignes, et peut-être que, de ce point de vue là, quand même, le canton sera aussi un élément qui pourra aider.

M. BAZZARA : Cela fait quand même depuis avril 2011 que l'on travaille là-dessus. Si on repousse, on repousse, moi, je comprends Monsieur le Préfet et je suis d'accord avec lui – Attends, je termine, si tu le veux bien. Aujourd'hui, on a travaillé, on a fait les choses, tu as travaillé, vous avez travaillé, les assesseurs et tout ce qui s'en suit. Donc, arriver à un moment, si tu repousses encore à 2015, les élections seront passées et ce ne seront pas les mêmes qui vont être élus. On va encore repousser et on sera en 2020. On sera toujours autour de cette table et on n'avancera pas. Moi, je crois qu'arrivé à un moment, il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Et bien, aujourd'hui, on arrive à échéance et puis c'est tout. Moi, je rejoins Monsieur le Préfet sur ce domaine là.

M. HUSSON : Monsieur le Préfet, excusez-moi, mais je ne partage pas tout ce que tu viens de dire, Ennio... Parce que si c'était facile, ils auraient tranché. Pour y être allé encore très récemment, il faut aussi se mettre – puisqu'on est tous des élus – à la place des élus en place qui ont exprimé un avis, une opinion, qui ont travaillé, à qui l'on va forcer la main alors qu'ils n'arrivent pas, on va dire, entre eux, à trouver un terrain d'entente. Je suis désolé, moi, vous êtes tous adorables, mais quelque part, forcer la main quand justement vous ne l'avez pas... Moi, ce que je pense, c'est qu'il manque quelque part un projet fédérateur sur ce territoire. J'ai déjà dit X fois, et je souhaite que cela soit porté - de toute façon, cela y sera forcément puisque j'interviens - au compte-rendu, j'ai déjà fait savoir que je pensais que le SCOT, comme d'autres outils ou collectivités, pouvait apporter un plus pour aider à avoir un projet qui fédère. Aujourd'hui, on va se retrouver quand même avec une population qui risque – pour l'instant, ce n'est qu'un risque – de désavouer des élus par rapport à une décision que les élus ne portent pas.

Très honnêtement, j'ai entendu souvent dans le passé de grandes déclarations sur le travail, la démocratie participative, etc... Je crois qu'il faut que l'on garde quand même dans nos têtes que là on a un souci. Et le souci n'est pas d'aujourd'hui. Cela fait des années que l'on sent qu'il y a dans ce territoire un problème lié aux phénomènes dits de péri-urbanisation, d'éloignement d'un certain nombre de grands centres de décision.

Ils sont en plus effectivement aux limites géographiques de deux autres départements, attirés pour une part par Sarrebourg, et d'autre part par la Vallée de la Plaine, où il y a, on le sent, on va dire, une vie, un mini bassin de vie ou dynamique; enfin, on peut l'entendre

Voilà, moi, je le dis. Je comprends, Monsieur le Préfet, que vous avez aussi – on va dire – une copie à rendre et des décisions à prendre. Je partage complètement cette décision, mais je propose aujourd'hui que l'on soit là pour essayer dans tous les cas d'accompagner ces territoires là pour bien leur montrer que l'on n'est pas là pour leur vouloir du mal, mais au contraire pour les aider à construire ce projet. Alors, cela donne à certains le sentiment que l'on tend la main comme s'ils ne pouvaient pas faire tout seuls. Je dois simplement constater que pour l'instant, ils ne sont pas arrivés à faire. C'est un état objectif de la situation. Il ne s'agit pas de donner des bons ou mauvais points. Voilà ce que je voulais ajouter en complément de ce qui a pu être dit.

M. LE PREFET : Oui, merci. Monsieur GENAY.

M. GENAY : Merci, Monsieur le Préfet. Je voudrais dire également, habitant un peu à côté de ces territoires, on voit quand même qu'il y a une problématique assez importante. On le voit quand on lit tous les comptes-rendus parus dans la presse, il y a une tension qui est très forte, y compris dans la population. Donc, je me pose la question. A quoi bon vouloir faire une fusion au forceps aujourd'hui ? Est-ce qu'il ne vaut mieux pas la reporter de deux années comme les élus s'engagent à le faire, et que cela soit une communauté de communes qui puissent fonctionner, que de vouloir la faire rapidement et qu'elle ne puisse pas fonctionner ? Et de leur demander des engagements, comme moi en tant que président de la communauté de communes de la Mortagne où on a eu cette dérogation que l'on met à profit, avec mon collègue du Lunévillois, pour construire cette fusion tous les jours. Donc, je pense que cela serait à mon avis plus intéressant et plus intelligent, de leur donner deux années supplémentaires.

M. LE PREFET : Je comprends ce débat... Allez-y, Monsieur TROGRIC

M. TROGRIC : Juste une remarque de fond. Il y a une loi qui est votée. Monsieur le Préfet doit l'appliquer. La loi ne prévoit pas ces aménagements.

M. LE PREFET : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote. Oui, allez-y.

Mme FOURNIER : Excusez-moi, Monsieur le Préfet. Il y a quand même une question que je me pose parce que je ne connais pas le territoire, ni les réseaux. Qu'est-ce qui fait que deux ans plus tard, on aura réglé certains problèmes qui ne peuvent pas être réglés maintenant ? Qu'est-ce qui a manqué pour que l'on aboutisse...

M. LE PREFET : Ecoutez, si vous voulez, moi je peux vous donner mon impression. Au départ, je suis allé sur place voir les deux intercommunalités, et avant le vote en CDCI, ils étaient d'accord, je vous l'avais dit, sans aucun enthousiasme et sans vraiment de projets

communs, ça c'est sûr. Mais, ils étaient d'accord. Ensuite, ils se sont exprimés collectivement, collectivités par collectivités, majoritairement contre. Il y a eu aussi l'histoire de la ZRR qui, bien que l'on ait apporté toutes les garanties, que ceux qui étaient en ZRR restaient en ZRR et tout cela a jeté un peu le trouble et a sans doute fait que cela a basculé de l'autre côté. Ensuite, il y a objectivement le problème d'une collectivité qui est endettée, enfin qui va moins bien que l'autre. Monsieur ZIEGER en a parlé. Donc, dans ces cas-là, forcément, c'est celle qui se porte bien qui paie pour tout le monde, globalement. Donc, j'ai bien pris conscience de tout cela.

J'ai revu les présidents des deux communautés de communes. On a eu une très longue discussion au fond. Je leur ai promis que l'on ferait en sorte de soutenir la nouvelle communauté de communes de sorte qu'il y ait une forme de lissage des dettes de celle qui est un peu endettée, qui est en difficultés, pour que cela ne pèse pas trop sur l'autre, et que l'on pourrait essayer de les accompagner du mieux possible. Donc, ils m'ont manifesté oralement le fait qu'ils étaient contre cette fusion, mais qu'ils savaient bien qu'il était impossible de faire autrement. D'autre part, je vous rappelle que le préfet, de par l'article 72 de la Constitution, est là pour être le garant des lois qui sont adoptées par le Parlement. D'ailleurs, je pense même que le sénateur a dû la voter, cette loi. Non ? Celle de 2010. Ah oui, vous n'étiez pas encore sénateur. Vous assumez l'héritage. Vous l'auriez votée !...

Donc, moi, là-dessus, c'est très clair. Les instructions et la loi disent qu'il faut faire en sorte que les communautés de communes n'aient pas moins de 5 000 habitants. Donc, si vous en êtes d'accord, je procède au vote. On est d'accord pour le vote à main levée ?

Donc, qui est contre cette fusion ? Neuf voix.

Qui s'abstient ? Deux voix.

Et qui est pour ? Vingt voix.

Parfait, merci. L'avis de la CDCI est donc favorable.

S'agissant du point suivant de l'ordre du jour, l'information vous a été donnée avant l'ouverture de la séance et dans les documents que je vous ai fait distribuer.

Est-ce qu'il y a des questions diverses. Il n'y en n'a pas.

Donc, la prochaine séance sera au mois de septembre pour examiner la situation des communes isolées.

Merci à tous, et tout particulièrement à Madame FEIDT qui est venue expressément de Toul. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h45

Le préfet,



Raphaël BARTOLT

Point sur la consultation des communes isolées sur leur souhait de rattachement à un EPCI à fiscalité propre

19/3/2013

Parallèlement aux consultations sur les périmètres et conformément au souhait exprimé par les membres de la CDCI lors de la dernière réunion, les communes restant isolées ont été consultées¹ le 19 octobre 2012 sur leur souhait de rattachement à un EPCI à fiscalité propre, soit dans le cadre de l'article 38 de la loi du 16 décembre 2010 après le 1er juin 2013, soit dans le cadre des règles de droit commun si elles souhaitent que ce rattachement ait lieu avant. Sur les 9 communes concernées, seule la commune de Saulxerotte n'a pas été consultée : en effet, celle-ci est entièrement enclavée dans la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et sa seule possibilité pour sortir de l'isolement est donc le rattachement à cette dernière CC.

La commune de Fillières est d'accord avec le projet de la rattacher à la CC de l'Agglomération de Longwy.

Les communes de Bratte, Moivrons et Villers-lès-Moivrons ont exprimé un refus de rejoindre la CC de Seille et Mauchère, comme prévu. Les communes, actuellement regroupées dans le SIVOM « Natagne et Mauchère » avaient manifesté l'intention de doter le SIVOM d'une fiscalité propre ou, à défaut, de se rapprocher de la CC de Pont-à-Mousson. Le président du SIVOM a été reçu par le secrétaire général le 14 novembre 2012 et a été informé, dans des termes repris ensuite dans un courrier envoyé également aux trois maires le 19 novembre 2012, que les hypothèses visées ci-dessus devaient être écartées et que la seule option des communes était un rattachement soit à la CC du Bassin de Pompey, qui a délibéré à l'unanimité contre cette possibilité, le 21 février 2013, soit à la CC de Seille-et-Mauchère. Les présidents de ces deux CC ont été informés par courrier des échanges avec les trois maires. Les communes envisagent plutôt l'hypothèse d'être rattachées à la CC du Bassin de Pompey et les communes de Moivrons et de Villers-lès-Moivrons ont délibéré dans ce sens respectivement les 10 décembre et 26 novembre 2012. Le secrétaire général a reçu les 3 maires et le président du SIVOM pour leur rappeler la procédure en cours et ses conséquences, le 13 mars 2013. Il les a invités à refaire le point de leurs démarches auprès de CC du Bassin de Pompey le 3 mai prochain.

¹ Les communes isolées qui ont été consultées sont : Tiercelet, Fillières, Villers-la-Montagne, Batilly, Saint-Ail, Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons

La commune de Saint-Ail a renouvelé son souhait de rejoindre la CC du Pays de l'Orne-Moselle, en Moselle, mais le préfet de Moselle, consulté à ce sujet, a fait savoir que cette perspective ne figurait pas dans le schéma de l'intercommunalité adopté de son département. Récemment saisi par le sénateur Husson, il a indiqué que le sujet pourrait être revu ultérieurement dans le cadre de la révision du SDCI de la Moselle en 2015, ou avant cela par le biais des procédures de droit commun.

Les trois autres communes (Batilly, Tiercelet et Villers-la-Montagne) n'ont donné, à ce jour, aucune réponse.

Aucune des huit communes consultées n'a fait part d'un projet de rejoindre une intercommunalité dans le cadre de la procédure de droit commun.

Commune	Rattachement envisagé	Souhait exprimé par la commune après la consultation
Tiercelet	CC Agglomération de Longwy	aucun
Fillières	CC Agglomération de Longwy	CC Agglomération de Longwy
Villers-la-Montagne	CC Agglomération de Longwy	aucun
Batilly	CC Pays de l'Orne	aucun
Saint-Ail	CC Pays de l'Orne	CC Pays de l'Orne-Moselle (57)
Bratte	CC Seille-et-Mauchère	CC Bassin de Pompey (informellement)
Moivrons	CC Seille-et-Mauchère	CC Bassin de Pompey (DCM du 10 décembre 2012)
Villers-lès-Moivrons	CC Seille-et-Mauchère	CC Bassin de Pompey (DCM du 26 novembre 2012)
Saulxerotte	CC Pays de Colombey	Non sollicité

Avancée des différents projets soumis à la CDCl en 2012

28/02/13

Projet	Date de l'avis de la CDCl sur le périmètre	Date de l'arrêt de projet de périmètre	Date de fin de la consultation sur le périmètre	Majorité requise (50% des conseils représentant 50% de la population et comme la plus peuplée si >1/3 de la population totale)		Avis favorables constatés		Issue de la consultation (périmètre)	Date prévue pour l'entrée en vigueur	Date de l'arrêt de création
				Conseils	Population	Conseils	Population			
Fusion « Badonvillois – Hie Vezouze »	10/07/12	11/07/12	15/10/12	9	3222	3 (17,65%)	420 (6,52%)	Avis défavorable	01/01/14	-
Fusion « Saintois – Pijastrelle - Mirabe »	10/07/12	11/07/12	15/10/12	28	7158	36 (65,45%)	9023 (63,82%)	Avis favorable	01/01/13	19/12/12
Fusion « Pont-a-Mousson – Gd Valmon – Froidmont – Vals de Moselle et de L'Esch »	07/09/12	11/09/12	14/12/12	16 (dont PAM)	20318	27 dont PAM (87,1%)	38941 (95,83%)	Avis favorable	01/01/14	-
Extension « Bayonnais »	07/09/12	11/09/12	14/12/12	13	3359	24 (96%)	6238 (95%)	Avis favorable	01/01/14	-
Extension « Sel et Vermois »	07/09/12	11/09/12	14/12/12	8 (dont Dombasle)	14163	13 dont Dombasle (100%)	28324 (100%)	Avis favorable	01/01/14	-
Fusion « Longuyon – 2 rivieres »	17/09/12	19/09/12	20/12/12	14 (dont Longuyon)	8025	14 dont Longuyon (100%)	8025 (100%)	Avis favorable	01/01/14	-
Extension « Moselle et Madon »	17/09/12	19/09/12	20/12/12	10	14526	16 (98,89%)	27116 (93,34%)	Avis favorable	01/01/14	-
Fusion « Hazelle – Massif de Haye »	17/09/12	19/09/12	20/12/12	9 (dont Gondreville)	7713	9 dont Gondreville (100%)	7713 (100%)	Avis favorable	01/01/13	19/12/12
Fusion « Toulais – Côtes en Haye »	17/09/12	19/09/12	20/12/12	17 (dont Toul)	18581	29 dont Toul (100%)	36542 (98,33%)	Avis favorable	01/01/14	-

